

Exercice 1996 - Autorisation de principe accordée au Maire pour accomplir certains actes de gestion courante - Bilan des décisions prises dans le cadre de l'article L 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales

M. LE MAIRE, Rapporteur : Par délibération du 10 juillet 1995, vous m'avez accordé, pour la durée du mandat, les pouvoirs nécessaires pour accomplir certaines opérations de gestion courante.

Conformément à l'article L 2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales, je vous fais part des opérations effectuées à ce titre :

I - Domaine communal - Occupations - Locations

- Convention passée le 5 septembre 1996 avec l'Association «MARTIAL ARTS CENTER» pour l'utilisation de l'école primaire Bourgogne (préaux) du 16 septembre 1996 au 31 décembre 1996, le lundi de 19 h 30 à 21 h 30, mercredi de 15 h à 17 h, vendredi de 19 h 30 à 21 h 30 pour des cours d'arts martiaux.

- Convention passée le 5 septembre 1996 avec l'Association «CAEM» pour l'utilisation de l'école primaire Bourgogne (salle n° 108) du 16 septembre 1996 au 28 juin 1997, le mardi de 19 h 30 à 21 h et le mercredi de 16 h 45 à 19 h pour des cours de solfège.

- Convention passée le 5 septembre 1996 avec l'Association «TAI JI QUAN» pour l'utilisation de l'école maternelle des Sapins (salle de jeux) du 19 septembre 1996 au 28 juin 1997 le mardi et le jeudi de 20 h à 22 h pour des cours de tai ji quan.

- Convention passée le 6 septembre 1996 avec le Conservatoire pour l'utilisation de l'école maternelle Champrond (salle de jeux et sanitaires) du 25 septembre 1996 au 28 juin 1997 le mercredi de 8 h 45 à 12 h 15 pour des cours de musique.

- Convention passée le 6 septembre 1996 avec le Conservatoire pour l'utilisation de l'école primaire Bourgogne (salle n° 108 et sanitaires) du 25 septembre 1996 au 28 juin 1997, le mercredi de 8 h 45 à 12 h 15 pour des cours de musique.

- Convention passée le 9 septembre 1996 avec l'Association «SHAOLIN MON» pour l'utilisation de l'école primaire Champagne (préau n° 2 et sanitaires) du 16 septembre 1996 au 28 juin 1997, le lundi, mercredi, vendredi de 19 h à 21 h, le mardi et le jeudi de 18 h à 20 h pour des cours de karaté.

- Convention passée le 10 septembre 1996 avec l'Association «ARTHYS» pour l'utilisation de l'école maternelle Jean Jaurès (salle de jeux) du 2 octobre 1996 au 28 juin 1997 le mardi de 17 h à 20 h, le mercredi de 9 h 30 à 19 h 30 et le samedi de 14 h à 18 h pour des cours de musique.

- Convention passée le 19 septembre 1996 avec l'Association «ART LIBRE COMTOIS» pour l'utilisation de l'école primaire Helvétie (salle de poterie) du 19 septembre 1996 au 28 juin 1997 le mardi et le jeudi de 17 h 15 à 21 h pour des cours de poterie.

- Convention passée le 20 septembre 1996 avec l'IME CHATEAU GALLAND pour l'utilisation de l'école primaire Tilleroyes Boichard (hall couvert) du 25 septembre 1996 au 28 juin 1997, le mercredi de 9 h à 12 h pour des cours de sport.

- Convention passée le 24 septembre 1996 avec l'Association Sportive Municipale Bisontine pour l'utilisation de l'école primaire Champagne (préau) du 3 septembre 1996 au 28 juin 1997, le lundi, mercredi, vendredi de 18 h à 22 h pour des entraînements au tennis de table.

- Convention passée le 25 septembre 1996 avec l'Atelier Musical de Saint-Ferjeux pour l'utilisation de l'école primaire Rosemont (ex-conciergerie Bat G) du 30 septembre 1996 au 28 juin 1997, le lundi de 17 h à 20 h, le mardi de 16 h 30 à 19 h 30, le mercredi de 9 h à 12 h 30 et le jeudi de 17 h à 20 h pour des cours de musique.

- Convention passée le 25 septembre 1996 avec l'Atelier Musical de Saint-Ferjeux pour l'utilisation de l'école primaire Vieilles Perrières (salle n° 306) du 30 septembre 1996 au 28 juin 1997, le lundi de 17 h à 18 h, le mercredi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h à 19 h, le jeudi de 17 h à 19 h et le vendredi de 17 h à 18 h 30 pour des cours de musique.

- Convention passée le 25 septembre 1996 avec l'Atelier Musical de Saint-Ferjeux pour l'utilisation de l'école primaire Saint-Ferjeux (restaurant et sanitaires) du 30 septembre 1996 au 28 juin 1997 le jeudi de 17 h à 19 h pour des cours de musique.

- Convention passée le 25 septembre 1996 avec l'Atelier Musical de Saint-Ferjeux pour l'utilisation de l'école primaire Jean Jaurès (restaurant), le lundi de 17 h 30 à 21 h 30, le mardi de 17 h à 19 h 30, le mercredi de 15 h 30 à 19 h, le jeudi de 17 h à 21 h pour des cours de musique.

- Convention passée le 1^{er} octobre 1996 avec l'association «Une école pour demain» pour l'utilisation de l'école primaire des Vieilles Perrières (salles n° 112 et 113) du 19 octobre 1996 au 28 juin 1997, le samedi de 15 h à 20 h et le dimanche de 9 h à 16 h pour des stages pédagogiques.

- Convention passée le 1^{er} octobre 1996 avec l'association ESB pour l'utilisation de l'école primaire Butte (salle polyvalente du préfabriqué) du 26 octobre 1996 au 28 juin 1997, lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi pendant les petites vacances scolaires de 9 h à 12 h et de 14 h à 17 h pour des animations théâtrales.

- Convention passée le 3 octobre 1996 avec l'association «SPORT NAUTIQUE BISONNIN» pour l'utilisation de l'école primaire Gibelotte (préau) du 5 octobre 1996 au 28 juin 1997, le samedi de 15 h à 18 h et le mercredi de 15 h à 18 h pour des cours de sport.

- Convention passée le 7 octobre 1996 avec l'association «GEIST 21» pour l'utilisation de l'école maternelle Kennedy (salle de gym 1^{er} étage) du 12 octobre 1996 au 28 juin 1997, le samedi de 14 h 30 à 17 h deux fois par mois pour des cours de motricité et d'expression corporelle.

- Convention passée le 8 octobre 1996 avec l'Association Sportive et Culturelle Ile de France pour l'utilisation de l'école primaire Ile de France (gymnase) du 25 septembre 1996 au 28 juin 1997, le mercredi de 14 h à 16 h pour des cours de karaté.

- Convention passée le 9 octobre 1996 avec l'association «HATHA SERENITE» pour l'utilisation de l'école maternelle Picardie (salle de jeux) du 7 novembre 1996 au 28 juin 1997, le jeudi de 19 h 30 à 20 h 45 pour des cours de yoga.

- Convention passée avec l'Association La Palmeraie pour mise à sa disposition de la salle Espaces Jeunes MPT Grette pour son action d'alphabétisation, du 1^{er} octobre 1996 au 31 décembre 1996.

- Convention passée avec l'Association Boxing Club de Planoise pour mise à sa disposition de la Salle Fribourg, du 1^{er} octobre 1996 au 30 juin 1997.

- Conventions passées avec l'Association Horace Pinker et l'Association Khamsa pour mise à leur disposition de la Salle Bourgoigne, du 1^{er} octobre 1996 au 30 juin 1997.

- Convention passée avec le CHS de Novillars pour mise à sa disposition de la Salle Fribourg du 1^{er} octobre 1996 au 30 juin 1997.

- Mise à disposition par la Ville de Besançon d'un emplacement publicitaire 102, rue de Vesoul au profit de la Société DAUPHIN O.T.A. à compter 1^{er} juillet 1996 et moyennant un loyer annuel de 10 000 F (contrat de location du 7 novembre 1996).

- Mise à disposition par l'Office Municipal d'HLM de deux locaux 19 et 23 rue de l'Amitié au profit de la Ville de Besançon à compter du 1^{er} janvier 1996 et moyennant une redevance annuelle de 60 F (contrat de location du 15 octobre 1996).

II - Comptabilité

1) Signature de deux contrats de prêt pour refinancer à taux fixe une dette indexée en Pibor FRF

Par délibération du 4 novembre 1996, le Conseil Municipal a autorisé M. le Maire à rembourser par anticipation divers contrats de prêts indexés en Pibor ayant une marge élevée.

Un appel d'offres a été lancé pour le refinancement :

- à taux fixe si les conditions du moment étaient favorables,
- ou sinon avec un prêt multi-index.

L'analyse des diverses propositions a fait opter la Commission d'appel d'offres pour un refinancement à taux fixe.

La Ville de Besançon a toujours souhaité maintenir une répartition équilibrée entre taux fixes et taux indexés afin de limiter l'exposition de sa dette à la volatilité des taux variables et révisables. Avec un encours structuré par 54 % de taux variables et révisables contre 46 % de taux fixes, elle a choisi de renforcer son encours à taux fixe d'autant plus que les propositions de refinancement permettent d'abaisser le taux moyen des prêts à taux fixe qui est actuellement de 6,96 %.

Deux contrats de prêt de refinancement ont été signés avec la Caisse d'Epargne selon les conditions suivantes :

1) Budget Principal

- Montant : 22 850 000 F
- Taux fixe : 5,95 % trimestriel
- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement : Constant
- Commission : Néant
- Durée : 11 ans
- Mobilisation : 10 décembre 1996

2) Budget Assainissement

- Montant : 9 150 000 F
- Taux fixe : 5,95 %

- Périodicité : Trimestrielle
- Amortissement : Constant
- Commission : Néant
- Durée : 11 ans
- Mobilisation : 10 décembre 1996

2) Changement du mode d'amortissement pour deux contrats de prêt conclus avec la Banque de l'Economie Crédit Mutuel

Le Conseil Municipal est informé du changement du mode d'amortissement du capital pour les contrats ci-dessous. D'un amortissement progressif, ils passent à un amortissement constant.

Budget	N° Contrat	Date d'effet du changement d'amortissement du capital	Capital restant dû	Durée résiduelle
Principal	92007 (136-00048077253)	01/11/1996	4 902 749,77	3 ans
Principal	94010 (136-00048077250)	01/12/1996	4 441 558,71	3 ans

III - Marchés de travaux

- Marché passé avec l'Entreprise GRANDGUILLAUME pour la création d'un quai d'accès façade sud - Lot 3 : chauffage (montant du marché : 120 790,55 F ramené par avenant à 113 054,06 F).

- Marché passé avec l'Entreprise DEQUAIRE pour l'aménagement d'un restaurant scolaire 32, rue de Savoie : rénovation de l'électricité (montant du marché : 28 690,74 F).

- Marché passé avec le groupement CEGELEC/STEPE pour l'alimentation électrique de la manifestation «du pain, du vin, du fromage» à Granvelle (montant du marché : 81 706,50 F).

- Marché passé avec l'Entreprise BLANC pour la rénovation de l'alimentation chauffage à l'Orangerie (montant du marché : 49 863,28 F).

- Marché passé avec l'Entreprise AECE pour la pose et dépose des motifs pour les illuminations de Noël 1996 (montant du marché : 344 916 F).

IV - Conventions

- Convention passée avec M. TOURNIER Michel pour des travaux d'exploitation forestière en forêt de Chailluz. De plus, dans le cadre des activités de la Petite Ecole dans la Forêt, M. TOURNIER sera ponctuellement mis à disposition des classes visiteuses pour des animations pédagogiques (débardage à cheval).

- Convention passée avec l'Office Public d'HLM de Besançon pour la réalisation, par la Ville, sur des terrains sis Tours Amitié, propriété des HLM, d'une aire de jeux pour enfants. La gestion et l'entretien de cet aménagement seront assurés par l'Office Public d'HLM.

V - Contentieux

- Affaire BLANC - Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel et défense d'un agent de la collectivité victime d'une agression alors qu'il se rendait sur son lieu de travail.

- Affaire CHOPARD : Défense de la collectivité devant le Tribunal de Police suite à un accident de la circulation occasionné par un agent de service.

- Affaire BOURQUIN : Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel et défense d'un agent de la Police Municipale victime d'une agression verbale pendant son service.

- Affaire PICARD : Constitution de partie civile devant le Tribunal Correctionnel et défense d'un agent de la Police Municipale victime d'une agression verbale pendant son service.

- Affaire OUBBIB : Constitution de partie civile en raison des dégâts occasionnés au domaine public communal par un accident de la circulation avec délit de fuite.

M. BONNET : Monsieur le Maire, pourrions-nous avoir quelques éclaircissements par pure curiosité sur certaines associations évoquées car nous sommes un certain nombre à ne pas trop bien les connaître ? Il y a CAEM, SHAOLIN MON, ARTHYS, GEIST 21, HATHA SERENITE.

M. LE MAIRE : On vous donnera des précisions, c'est entendu.

Mme MONTEL : Monsieur le Maire, j'aimerais avoir une explication et si possible ce soir sur l'Association HORACE PINKER et l'Association KHAMSA parce qu'il n'est pas précisé dans le texte pourquoi on met une salle à leur disposition.

M. LE MAIRE : On vous répondra également comme à M. BONNET par courrier.

La discussion est close.

Dont acte.

Récépissé préfectoral du 26 décembre 1996.